

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché 2011/15 :
Prestation d'audit organisationnel prospectif des
services administratifs**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie d'HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)

3- Objet de la consultation :

Réalisation d'un audit organisationnel prospectif des services administratifs (environ 55 agents)

4- Descriptif/planning:

Prestations intellectuelles :

- Diagnostic de l'existant (organigramme - organisation des missions, des compétences et du management...)
- Analyse et préconisations
- Formalisation d'un schéma d'organisation prospectif.

Résultats à remettre au plus tard le 31 décembre 2011.

Durée maxi de l'étude : 3 mois

5- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Vendredi 19 aout 2011 à 17h.

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche, **« Procédure adaptée – Marché 2011/15: Prestation d'audit organisationnel prospectif des services administratifs – NE PAS OUVRIR »**, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

Contenu de l'offre :

- Présentation et références du candidat
- Offre financière détaillée
- Note technique détaillée dans laquelle le candidat expose sa méthodologie de travail, les différentes phases de cette mission et les échéances proposées.
- Présentation du référent et des professionnels en charge du projet
- Attestation sur l'honneur
- Attestations d'assurances

6- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.

Les attestations d'assurances seront exigées.

7- Délai de validité des offres

120 jours

8- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame BRIAND - Directrice générale des services
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 - Fax : 02.40.88.89.97
Mail : m.briand@herbignac.com

9- Sélection des candidatures offres et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 40% sur la pertinence de la note méthodologique
- 2) 40% sur le prix de la prestation
- 3) 20% sur le délai et les échéances

10- Date d'envoi à la publication :

Vendredi 15 juillet 2011

